



Responsabilité de remboursement d'un prêt cotracté pour un autre

Par **bernie31**, le **25/07/2013** à **19:07**

Bonjour,

Sur la demande de mon fils, pour développer son entreprise, j'ai contracté un prêt à mon nom. C'est donc lui qui le rembourse depuis le début et je ne suis jamais intervenu sur les mensualités. Malheureusement son entreprise a coulé et il n'a pas pu rembourser ce prêt pendant plusieurs mensualités. J'ai donc été mis en interdiction de prêt et c'est un contentieux qui a prit le relais de la banque. Pour me libérer de cet interdit, ne puis-je pas essayer de prouver, avec un écrit de mon fils, que ce prêt lui était bien personnel et que c'est bien lui qui le rembourse et que je n'étais en fait qu'un prête-nom? Merci de votre réponse.

Par **janus2fr**, le **25/07/2013** à **20:57**

Bonjour,

Vous êtes l'emprunteur, peu importe qui rembourse le prêt, c'est vous qui en êtes responsable.

Par **youris**, le **26/07/2013** à **00:42**

bsr,

je confirme la réponse de janus, c'est vous qui avez signé le contrat de prêt donc c'est à vous de rembourser quitte ensuite à vous retourner contre votre fils.

L'organisme de crédit n'est pas concerné par vos arrangements familiaux dont le but était quand même de tromper votre prêteur.

Sinon pourquoi votre fils n'a-t-il emprunté directement ?

CDT